

NOUVELLE ÉDITION

FORMULAIRE D'INSPECTION PONDOIR

NOM DU PRODUCTEUR :

DATE DE
PLACEMENT

ÂGE AU
PLACEMENT :

NUMÉRO DE BÂTIMENT :

QC - _____

NOMBRE DE POULES
PLACÉES

NUMÉRO DE LOT EN ÉLEVAGE :

EP- _____

POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

À l'entreprise _____, nous nous efforçons de favoriser et d'appliquer une culture de compréhension envers les principes et les exigences en matière de soins des animaux qui permettront à notre volaille d'être en bonne santé, productive et en sécurité et ainsi de maintenir un niveau de bien-être optimal. Aucun oiseau ne sera manipulé ou stressé de manière indue et non justifiée.

Il relève de la responsabilité de chaque gestionnaire, employé et/ou visiteur de signaler au propriétaire tout acte d'une personne qui pourrait faire preuve de cruauté, d'abus et/ou de négligence envers de la volaille.

Notre entreprise s'engage à respecter des normes élevées de bien-être animal pour chaque oiseau, pendant toute la durée de leur séjour à la ferme. Cela inclut l'euthanasie. Un plan d'euthanasie écrit est examiné chaque année et révisé si nécessaire. Nous veillons à ce que nos poules pondeuses soient logées dans un environnement sûr où les matériaux utilisés dans la construction du système de logement et les équipements auxquels les oiseaux ont accès ne sont pas nocifs ou toxiques pour les oiseaux.

Le propriétaire comprend et accepte que les employés et les visiteurs aient à signaler toute forme de cruauté auprès de la FPOQ ou du MAPAQ s'ils en sont témoins.

Tous les employés à notre service comprennent que nous avons une politique de tolérance zéro à l'endroit du traitement inacceptable de nos animaux. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de la volaille sous nos soins ne sera pas tolérée et peut donner suite à des mesures disciplinaires immédiates pouvant inclure le licenciement. Tous les incidents d'abus potentiel des animaux, de négligence ou de cruauté doivent être déclarés à la direction immédiatement.

L'administration de soins appropriés à nos animaux est une priorité absolue et importante parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

Nom du producteur (lettres moulées)

Signature du producteur

Date (aaaa-mm-jj)

Politique sur le traitement du bec

À l'entreprise _____ [nom de la ferme], nous achetons des poulettes dont le bec a été traité par infrarouge suivant leur naissance au couvoir. Une lettre d'attestation du couvoir appuie notre Politique.

Producteur/gestionnaire

Signature du producteur/gestionnaire

Date

NOUVELLE ÉDITION - DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LES AUDITS ET ÉLÉMENTS CRITIQUES

PROPRETÉ D'ABORD-PROPRETÉ TOUJOURS +

Protocole écrit de biosécurité propre à l'unité de production

Schéma de la ferme avec la description des différentes zones (ZAC, ZAR)

Formulaire d'inspection pondoir FPOQ – NOUVELLE ÉDITION

- o Traitement de l'eau (chlore, peroxyde, etc.)
- o Dossier sur les produits pharmaceutiques utilisés dans la moulée et ou dans l'eau
- o Température minimum-maximum et pourcentage d'humidité
 - o Température minimum-maximum de la chambre froide et heure de la prise de lecture
- o Plateaux rejetés
- o Production d'œufs
- o Activité sur l'hygiène de la chambre à œufs, de la salle de travail et de l'installation de ponte
- o Surveillance des oiseaux sauvages et des mouches
- o Calibration du thermomètre de la chambre à œufs
 - o Dossier sur l'élimination du troupeau et les dates de placement
- o Feuille d'information sur le troupeau
- o Certificat d'exportation vers la Chine et la Russie
- o Rapports d'abattage du troupeau
 - o Lettre d'accréditation du fournisseur de poules pondeuses
- o Certificat attestant l'historique du troupeau de poulettes
- o Programme de vaccination avec les dates
- o Lettre d'accréditation du couvoir

Bons de livraison (entrée et sortie) des oiseaux

Lettre des résultats de dépistage des salmonelles (fournie par la FPOQ)

Cartable de la ferme de gestion parasitaire incluant les rapports de visites, tableau des captures et indice des rongeurs

Registre de visiteur à l'entrée

Lettre d'accréditation annuelle du fournisseur de moulée

Lettre d'accréditation annuelle du fournisseur de litière

Lettre d'accréditation annuelle du fournisseur de matériaux de convoyage et d'emballage (alvéoles,

Engagement du respect des mesures de biosécurité par la firme chargée de faire la vaccination

Engagement du respect des mesures de biosécurité par la firme chargée du transfert

Analyse bactériologique annuelle de l'eau

Registre des mesures correctives

Manuel du producteur à jour

PROPRETÉ D'ABORD-PROPRETÉ TOUJOURS + : ÉLÉMENTS CRITIQUES

Température de l'entepôt réfrigéré entre 10 et 13 degrés celcius

Installation de ponte - Lavée à la pression avec un détergent

Désinfectée et (ou) fumigée avec un produit chimique approuvé

Période de repos (vide sanitaire) pendant un minimum de 7 jours avant le repeuplement

L'équipement de retrait du fumier est libre de toute accumulation de fumier et en bon état de fonctionnement

Les oiseaux morts sont retirés chaque jour de l'installation de ponte et éliminés de façon appropriée

Un test microbiologique de dépistage de la Salmonella enteritidis est effectué au moins deux fois durant le cycle de production

Aucun signe d'infestation visible de rongeurs, de mouches, d'oiseaux sauvages ou d'autres parasites n'a été décelé

cueillette et au minimum deux fois par jour dans les exploitations qui ne sont pas dotées d'un système de cueillette automatique

Les œufs ne sont pas lavés à la ferme

Les visiteurs doivent signer un registre des visiteurs

Programme de biosécurité écrit

Test d'eau annuel

Le matériau de litière provient d'une source non traitée/non toxique

Les produits pharmaceutiques et les suppléments sont utilisés uniquement en conformité des directives du fabricant à moins d'une dérogation de ces directi

sur conseil vétérinaire

PROGRAMME DE SOINS DES ANIMAUX

Attestation de formation de bien-être animal délivré par la FPOQ

Registre de formation des employés pour la manipulation et/ou l'euthanasie des oiseaux

Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement

À revoir, signer et date à chaque année :

- o Politique sur le bien-être des animaux d'élevage
- o Code d'éthique et de conduites des employés
- o Politique sur le traitement du bec et attestation du couvoirier
- o Registre des visiteurs réguliers
- o Plan d'urgence en cas d'incendie, de sinistre ou de panne
- o Certificat historique des poulettes
- o Politique régissant les visiteurs (registre des visiteurs)

Formulaire d'inspection Pondoir – NOUVELLE ÉDITION

- o 2 inspections pondeuses par jour
- o Consommation d'eau et de moulée
- o Concentration d'ammoniac (octobre à mars)
- o Mortalité naturelle et euthanasie
- o Fonctionnement de la génératrice (chaque mois)
- o Fonctionnement des alarmes en cas de panne d'électricité (chaque mois)
- o Température min et max de l'installation de ponte

Feuille d'information sur le troupeau (FIT)

Bon de transport (sortie des pondeuses vers l'abattage)

Politique sur la manipulation des oiseaux – attrapeur et transporteur

Certificat de densité de logement du pondoir approuvé par les POC

Registre des euthanasies

Plan d'euthanasie des oiseaux individuels

Plan dépeuplement (pour les poules qui ne font pas à l'abattoir)

PROGRAMME DE SOINS DES ANIMAUX : ÉLÉMENTS CRITIQUES

Normes pour les systèmes d'alimentation

Normes pour les systèmes d'abreuvement

Normes pour la densité d'élevage requise selon le système de logement

Normes pour les perches selon le système de logement

Tous les oiseaux ont accès aux aliments et à l'eau en tout temps (24 heures)

Politique de bien-être des animaux signée annuellement

Formation des employés

Code de conduite des employés signé annuellement

Deux inspections du troupeau avec initiales

Plan d'euthanasie

Attestation de formation euthanasie

NOUVELLE ÉDITION - PLAN DE BIOSÉCURITÉ

Nom de la ferme : _____

Adresse du site: _____

1. Schéma du site	
• Identifier de la zone d'accès contrôlée et de la zone de contrôle restreinte :	
• Indiquer comment les zones sont séparées (barrière automatique, affiches, banc pour délimiter les zones, ligne rouge, etc.) :	
2. Contrôle des déplacements dans le bâtiment de ponte ou d'élevage (ZAR)	
• Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les employés :	
• Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les visiteurs :	
• Décrire les mesures à appliquer pour entrer un équipement :	
3. Équipement de protection individuel	
• Pour les employés :	
• Pour les visiteurs :	

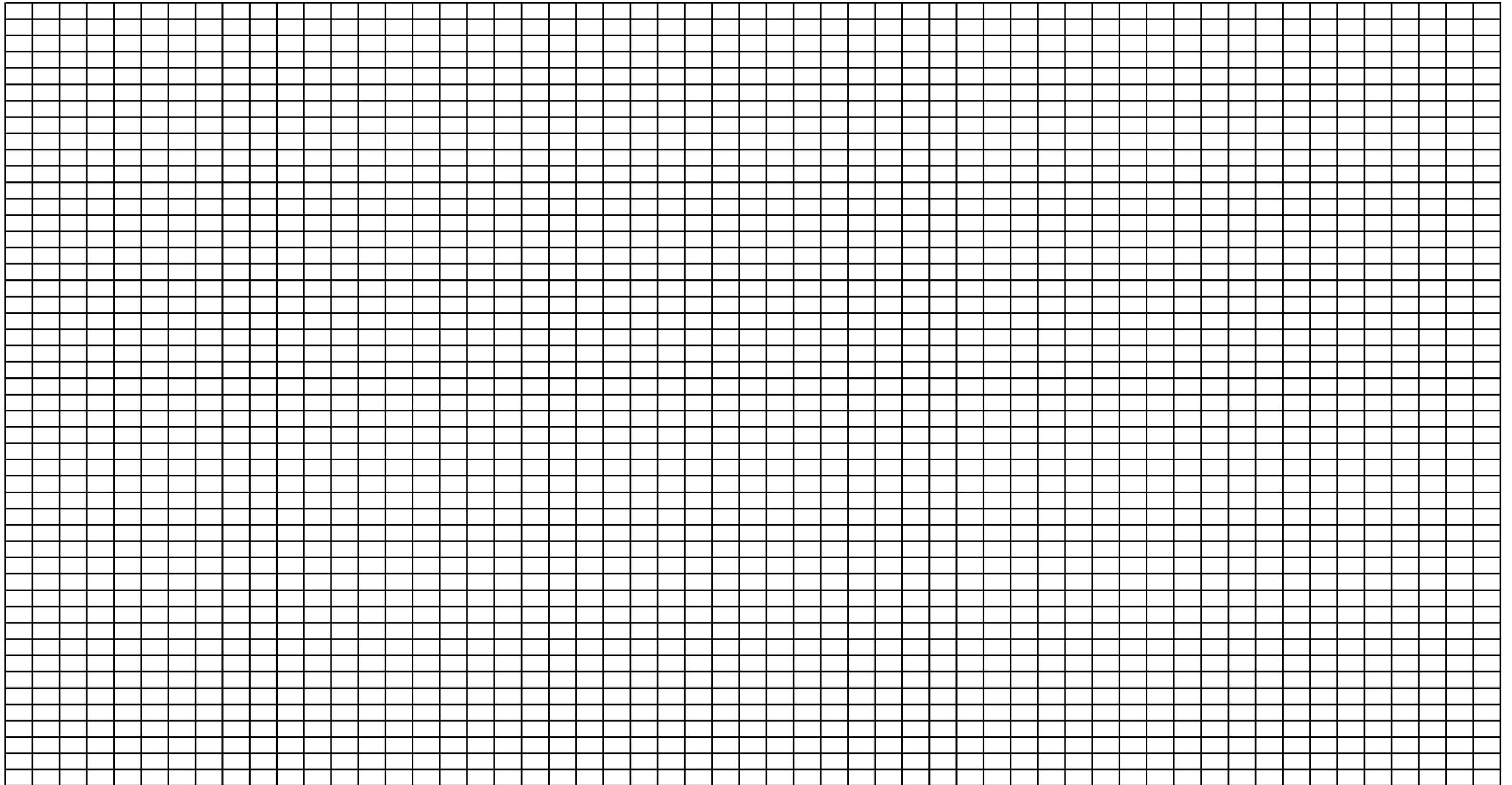
4. Retrait des mortalités quotidiennes	
• Décrire la méthode pour les retirer du bâtiment :	
• Décrire la méthode pour en disposer :	
5. Retrait des mortalités et du fumier	
• Procédure pour retirer les mortalités quotidiennes :	
• Procédure pour disposer les poules mortes :	
• Procédure pour retirer le fumier :	
• Décrire la méthode d'entretien des équipements utilisés pour le retrait du fumier :	
6. Équipement pour le nettoyage et la désinfection	
• Procédure pour le nettoyage et la désinfection des installations de ponte et/ou d'élevage :	

Nom du gestionnaire : _____

Signature : _____

Date : _____

PLAN DE LA FERME



ZAC : ZONE D'ACCÈS CONTRÔLÉE
ZAR : ZONE D'ACCÈS RESTREINTE

NOUVELLE ÉDITION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES EMPLOYÉS

À l'entreprise _____ (nom de la ferme), l'administration de soins appropriés à nos oiseaux et le respect de leur bien-être est une priorité absolue et importante. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de nos oiseaux est inacceptable. Le présent Code d'éthique et de conduite des employés vise à s'assurer que tous les employés à notre service adhèrent à notre politique de tolérance zéro à l'endroit de la maltraitance des animaux.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Définitions :
 - « Employé¹ » désigne toute personne qui travaille à _____ (nom de la ferme), que ce travail soit rémunéré ou non ;
 - « Gestionnaire » désigne tout propriétaire, superviseur ou gestionnaire de _____ (nom de la ferme).
- Le présent code détermine les devoirs et obligations dont s'acquie tout employé, quel que soit le cadre ou le mode d'exercice de ses fonctions.
- L'employé ne peut se soustraire, même indirectement, à une obligation ou à un devoir contenu dans le présent code.

CHAPITRE II

DEVOIRS GÉNÉRAUX DE TOUS LES EMPLOYÉS

- Le présent chapitre s'applique à tous les employés, qu'ils soient en contact direct avec les animaux ou non.
- L'employé a lu et compris la Politique sur le bien être des animaux d'élevage et les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement, le plan d'urgence de la ferme et si mes fonctions l'exigent, le plan d'euthanasie ; et adhère aux valeurs qui y sont énoncées et s'engage à les respecter.
- L'employé s'engage à contribuer au maintien de normes optimales de bien-être animal telles qu'établies dans le PSA des POC dans le cadre de ses fonctions.
- L'employé doit traiter les oiseaux avec respect et compassion en tout temps.
- L'employé comprend que tout abus ou mauvais traitement des oiseaux sont strictement interdits. Il ne doit tolérer aucune forme de cruauté, d'abus, de négligence ou de mauvais traitement envers les animaux.

Les gestes énumérés ci-dessous sont notamment considérés dans le présent code comme de la cruauté, de l'abus, de la négligence ou du mauvais traitement :

- Frapper un oiseau, que ce soit avec une partie du corps ou un objet ;
 - Donner un coup de pied à un oiseau ;
 - Lancer ou laisser volontairement tomber un oiseau.
- L'employé qui est témoin de cruauté, d'abus, de négligence ou de mauvais traitement envers un oiseau doit immédiatement en aviser le gestionnaire.
 - L'employé qui est témoin de toute situation qui, au meilleur de ses connaissances, pourrait compromettre le bien-être des oiseaux doit immédiatement en aviser le gestionnaire.

CHAPITRE III

DEVOIRS DES EMPLOYÉS QUI SONT EN CONTACT DIRECT AVEC LES OISEAUX

- Le présent chapitre s'applique uniquement aux employés dont les fonctions impliquent un contact direct avec les oiseaux de façon occasionnelle ou non.
- L'employé comprend et reconnaît les besoins fondamentaux des oiseaux, notamment les besoins associés à l'alimentation, l'abreuvement, l'éclairage, la ventilation, le contrôle de la température, les soins de santé et la biosécurité. Il doit veiller à ce que ces besoins soient comblés et en aviser immédiatement le gestionnaire si ce n'est pas le cas.
- L'employé doit promptement fournir les soins requis aux animaux blessés, malades ou mourants. Si l'employé s'interroge au sujet des mesures à prendre dans de tels cas, il doit communiquer avec le gestionnaire.
- L'employé qui possède la formation nécessaire pour procéder à des euthanasies d'oiseaux et qui a été préalablement autorisé par le gestionnaire pour effectuer cette tâche doit procéder promptement à l'euthanasie des oiseaux malades, blessés ou sélectionnés pour élimination. La méthode utilisée doit entraîner la mort rapidement ou une perte de conscience rapide qui doit persister jusqu'à la mort. Si la perte de conscience n'est pas rapide, l'induction de l'état d'inconscience doit se faire par une méthode non agressive ou la moins agressive possible, et ne provoquer aucune anxiété, douleur, détresse ou souffrance chez l'animal.
- L'employé qui ne possède pas la formation appropriée pour effectuer des euthanasies ou qui n'a pas préalablement obtenu l'autorisation du gestionnaire pour s'acquitter de cette tâche doit immédiatement signaler les oiseaux malades, blessés ou sélectionnés pour élimination à la personne désignée pour ce faire ou au gestionnaire.
- L'employé doit retirer les oiseaux morts de l'installation de ponte au moins une fois par jour et en disposer de façon appropriée.
- L'employé s'engage à manipuler les oiseaux avec respect, compassion et dignité en tout temps. Il doit employer des techniques de manipulation et de capture appropriées, qui n'occasionnent pas de douleur et qui minimisent le stress et l'inconfort des oiseaux. L'employé doit en aviser immédiatement le gestionnaire si ces exigences ne sont pas suivies.
- Les employés et le personnel s'engagent à suivre les formations nécessaires afin de s'assurer d'appliquer les normes de bien-être identifiées dans le PSA des POC.
- L'employé s'engage à :

 - À ne pas manipuler, capturer ou euthanasier un oiseau de façon à occasionner de la souffrance et des blessures ou un stress inutile ;
 - À ne pas employer une technique de manipulation ou de capture qui cause inutilement du stress ou de l'inconfort à un oiseau ;
 - À ne pas omettre de procurer promptement les soins de santé requis à un oiseau blessé, malade ou mourant ;
 - À ne pas mettre à mort un oiseau en utilisant une technique qui lui occasionne de la souffrance inutilement.

Je, soussigné, reconnais avoir lu et compris chacune des clauses du présent Code d'éthique et de conduite des employés. Je comprends que si je ne respecte pas le présent Code, je pourrais faire l'objet de sanctions disciplinaires immédiates pouvant inclure mon licenciement et/ou mon renvoi des lieux. Je comprends également que je m'engage à suivre les formations appropriées sur les exigences édictées dans le présent Code en vue d'appliquer des normes élevées de bien-être animal établies dans le PSA des POC dans le cadre de mes fonctions. Je comprends également que la maltraitance des animaux est passible de sanctions pénales et/ou criminelles en vertu des lois en vigueur.

Lu et signé _____ jour _____ 20 _____ à _____, Québec
ce _____ de _____

Nom de l'employé (lettres moulées)

Nom du gestionnaire (lettres moulées)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

Lu et signé _____ jour _____ 20 _____ à _____, Québec
ce _____ de _____

Nom de l'employé (lettres moulées)

Nom du gestionnaire (lettres moulées)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

Lu et signé _____ jour _____ 20 _____ à _____, Québec
ce _____ de _____

Nom de l'employé (lettres moulées)

Nom du gestionnaire (lettres moulées)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

Lu et signé _____ jour _____ 20 _____ à _____, Québec
ce _____ de _____

Nom de l'employé (lettres moulées)

Nom du gestionnaire (lettres moulées)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

Lu et signé _____ jour _____ 20 _____ à _____, Québec
ce _____ de _____

Nom de l'employé (lettres moulées)

Nom du gestionnaire (lettres moulées)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

Lu et signé _____ jour _____ 20 _____ à _____, Québec
ce _____ de _____

Nom de l'employé (lettres moulées)

Nom du gestionnaire (lettres moulées)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

Lu et signé _____ jour _____ 20 _____ à _____, Québec
ce _____ de _____

Nom de l'employé (lettres moulées)

Nom du gestionnaire (lettres moulées)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

NOUVELLE ÉDITION - LIGNES DIRECTRICES SUR LA MANIPULATION, LA CAPTURE ET LE CHARGEMENT

Toutes les parties impliquées dans le processus de capture et de transport ont la responsabilité et l'obligation d'assurer que la capture, le chargement et la retenue à la ferme sont effectués de sorte à minimiser le stress et les blessures. Le producteur est responsable de surveiller les soins aux animaux à la ferme et de coordonner le processus avec les préposés à la capture, les transporteurs et les transformateurs pour que les soins aux animaux soient maintenus tout au cours du processus et lorsque les oiseaux quittent la ferme. Les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement s'appliquent lorsque les poulettes sont capturées et chargées, reçues et déchargées à l'installation de ponte et lorsque les poules en fin de ponte sont capturées et chargées. Les employés de la ferme qui travaillent dans l'unité de production ainsi que les membres des équipes de capture doivent être formés et bien comprendre les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement.

RESPONSABILITÉS DU PRODUCTEUR OU DE SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ COMPÉTENT :

1. Planifier à l'avance les processus de capture et de chargement pour minimiser la manipulation des oiseaux, la durée de la capture et du chargement et s'assurer que les camions peuvent partir rapidement après le chargement. Cela peut être fait en coordination avec les équipes de capture, les transporteurs et (ou) les transformateurs.

a. La planification préalable au transport doit prendre en considération le type de système de logement, le nombre d'oiseaux qui seront expédiés et le nombre de cageots qui seront nécessaires pour s'assurer que les densités de chargement maximales ne soient pas dépassées.

b. Déterminer le nombre d'oiseaux par conteneur avant le chargement, en tenant compte de l'espace au sol, de la taille et du poids des oiseaux, des conditions environnementales et de la durée du transport.

c. Le retrait d'aliments avant le transport doit être géré de manière à réduire au minimum le temps pendant lequel les oiseaux sont privés d'aliments. La capture et le transport doivent être planifiés de manière à ce que la durée maximale de privation de nourriture et d'eau prévue dans le Règlement sur la santé des animaux : Partie XII : Transport des animaux ne soit pas dépassée.

2. Fournir aux oiseaux un accès à l'eau jusqu'au début de la capture.

3. En préparation du transport, évaluer la santé et l'état du troupeau. Les oiseaux jugés inaptes au transport doivent être euthanasiés, séparés ou transportés avec des dispositions spéciales uniquement si des soins et des traitements vétérinaires sont nécessaires. Il est recommandé que le producteur (ou son représentant) et le superviseur de l'équipe de capture parcourent le poulailler et observent l'état du troupeau avant la capture.

4. Veiller à ce que les oiseaux visiblement malades, blessés ou mouillés, ou les oiseaux jugés inaptes au transport ne soient pas chargés. S'assurer que les oiseaux non chargés pour le transport sont soignés conformément au Programme de soins des animaux.

5. S'assurer que le personnel de l'exploitation et le personnel contractuel participant à la capture soient compétents pour manipuler les oiseaux et qu'ils ne les manipulent pas de manière à les blesser ou à les faire souffrir.

6. Surveiller l'équipe ou les équipes et être facilement disponible (en personne) tout au long du processus de capture et de chargement pour s'assurer que les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement soient respectées.

7. Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.

8. Inspecter les cageots et l'équipement pour s'assurer qu'ils soient en bon état et qu'ils réduisent au minimum le stress et les blessures.

9. Surveiller le chargement et le transport des oiseaux jusqu'à ce que le camion ait quitté la ferme.

10. Gérer le fonctionnement des installations de ponte (ventilation, éclairage, etc.) pendant la capture et prendre des mesures pour éviter que les oiseaux aient trop chaud ou trop froid. Réduire l'intensité lumineuse pendant la capture pour que les oiseaux restent calmes.

11. Veiller à ce que les attrapeurs aient un accès facile à chaque cage (par exemple, équipement fourni pour permettre un accès facile aux étages supérieurs).

12. Confirmer que les responsabilités du transporteur à la ferme sont respectées.

13. Ils ont recommandé d'avoir une lettre d'assurance du transformateur, de la compagnie de capture et (ou) de transport à l'effet que le superviseur de la capture a été formé et que l'équipe de capture a reçu une formation adéquate sur les méthodes de capture et de chargement sans cruauté des poulettes et (ou) des poules en fin de ponte.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE DE CAPTURE :

1. Attraper les oiseaux de manière à ce qu'ils ne s'entassent pas ou ne s'empilent pas dans les coins, ce qui pourrait entraîner leur suffocation. Réduire au minimum les bruits forts et soudains et les autres perturbations alarmantes pour les oiseaux.

2. Le personnel chargé de la capture est compétent pour manipuler les oiseaux et ne les manipule pas d'une manière qui les blesse ou les fait souffrir. Les Lignes directrices relatives à la manipulation, à la capture et au chargement doivent être respectées. Les équipes doivent être supervisées par un personnel d'expérience.

3. Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.

4. Manipuler les oiseaux de manière à minimiser les fractures ou les blessures. Les oiseaux ne doivent pas être portés par les ailes, ni par la tête, le cou ou la queue.

5. Vérifier les cageots et l'équipement au fur et à mesure que les oiseaux sont chargés pour s'assurer qu'ils sont en bon état afin de minimiser le stress et les blessures.

6. Placer les oiseaux dans les cageots de transport avec douceur, et d'une manière qui leur permet de retrouver rapidement une position verticale.

7. Attraper les oiseaux dans une lumière la plus faible possible sans nuire à la sécurité des travailleurs, ou utiliser des lumières bleues, qui calmeront les oiseaux tout en offrant une meilleure visibilité aux attrapeurs.

8. Manipuler, déplacer, positionner solidement sur le véhicule et décharger les cageots contenant des oiseaux de manière à minimiser le stress et (ou) les blessures aux oiseaux.

9. Réduire au minimum la durée pendant laquelle les oiseaux sont maintenus en position inversée.

10. Charger les oiseaux dans les cageots de manière à ce qu'ils puissent tous reposer sur le sol en même temps lorsqu'ils sont répartis uniformément.

11. Inspecter visuellement les cageots pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.

RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR :

1. Confirmer que les cageots et l'équipement soient en bon état afin de minimiser le stress et les blessures causés aux oiseaux.

2. Les oiseaux doivent être chargés dans des cageots et des véhicules propres et bien entretenus. Les portes des cageots doivent être bien fermées de sorte que les oiseaux ne puissent s'évader durant le chargement ou le transport.

3. La taille des ouvertures telles les portes des cageots, les portes des cages et les panneaux installés sur les camions doit être suffisante pour permettre le passage facile des poules et éviter les fractures et autres blessures.

4. Manipuler, déplacer et fixer en sécurité dans le véhicule, et décharger les cageots d'oiseaux de façon à minimiser le stress et (ou) les blessures aux oiseaux.

5. Les cageots ne doivent pas être échappés ou inclinés afin d'éviter que les oiseaux soient empilés sur les côtés.

6. S'il y a lieu, inspecter visuellement les cageots pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.

7. Lorsqu'il faut faire preuve de prudence, l'évaluation et les décisions communes doivent être faites et prises par le producteur, l'équipe de capture, le transporteur et l'usine de transformation.

8. Les chauffeurs des véhicules de transport doivent connaître les conditions climatiques et apporter les ajustements nécessaires pour assurer le confort thermique des oiseaux.

9. Conformément au Règlement sur la santé des animaux – Partie XII, la capture et le transport doivent être planifiés de sorte que les intervalles maximums de temps que la volaille peut être sans aliments et eau ne soient pas dépassés.

NOUVELLE ÉDITION - PLAN D'URGENCE

Nom et adresse de la ferme : _____

PERSONNES - RESSOURCES EN CAS D'URGENCE (en ordre de priorité)	
1.	
2.	
3.	

PERSONNE-RESSOURCE	NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE
SERVICES D'URGENCE	911
INFO-SANTÉ	811
VÉTÉRINAIRE	
ÉLECTRICIEN	
PLOMBIER	
FOURNISSEUR DE GAZ OU DE PROPANE	
MEUNERIE	
GÉNÉRATRICE	
REPRÉSENTANTS FPOQ	

TYPE D'URGENCE : PANNE ÉLECTRIQUE	
MESURES:	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise <input type="checkbox"/> Communiquer avec le fournisseur d'électricité <input type="checkbox"/> Démarrer le générateur de secours Si le générateur de secours est portatif : <ul style="list-style-type: none"> - Installer le générateur de secours - Démarrer le générateur de secours et s'assurer régulièrement de son bon fonctionnement Si le générateur de secours est fixe : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer régulièrement du bon fonctionnement du générateur de secours - Vérifier que la distribution de la moulée est bien fonctionnelle - Vérifier que les oiseaux ont de l'eau

TYPE D'URGENCE : DÉPEUPEMENT À LA FERME DANS LES SITUATIONS D'URGENCE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser votre représentant de la Fédération • La Fédération accompagnera le producteur pour identifier les ressources disponibles pour effectuer un dépeuplement à la ferme

TYPE D'URGENCE : PANNE ÉLECTRIQUE ET GÉNÉRATEUR DE SECOURS NON FONCTIONNEL	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise • <input type="checkbox"/> Ouvrir manuellement les prises d'air au maximum • <input type="checkbox"/> Ouvrir tous les accès pour laisser entrer le plus d'air possible • <input type="checkbox"/> S'assurer que les oiseaux ont de la moulée et de l'eau • <input type="checkbox"/> Réparer le générateur de secours ou en louer un

TYPE D'URGENCE : INCENDIE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Rester calme • <input type="checkbox"/> Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise • <input type="checkbox"/> Éloigner toutes les personnes en danger et aviser de la situation les gens sur place • <input type="checkbox"/> Aviser le service de sécurité incendie en composant le numéro d'urgence 9-1-1 • <input type="checkbox"/> Tenter de circonscrire l'incendie à l'aide d'un extincteur portatif, sans mettre votre sécurité à risque • Fermer les portes derrière vous • Évacuer le bâtiment par la sortie la plus proche • S'éloigner du bâtiment et se rendre à un point de rassemblement

TYPE D'URGENCE : EAU - ARRIVÉE INTERROMPUE OU CONTAMINATION	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise • <input type="checkbox"/> Communiquer avec le fournisseur d'eau local • <input type="checkbox"/> Trouver un système alternatif d'approvisionnement en eau le plus rapidement possible

TYPE D'URGENCE : ALIMENTATION - ARRIVÉE INTERROMPUE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise • <input type="checkbox"/> Mettre de la moulée dans les auges devant les poules et s'assurer que les oiseaux ne manquent pas de nourriture • <input type="checkbox"/> Trouver la source du problème et réparer

TYPE D'URGENCE : MÉDICALE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none"> • Rester calme • Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise • <input type="checkbox"/> Aviser le service de sécurité médicale en composant le numéro d'urgence 9-1-1 • Décrire la situation au répondant et suivre ses indications • Attendre les secours

- ➔ Façon de valider le plan : Lecture du plan avec les employés
- ➔ Date de révision du plan : _____
- ➔ Signature de la personne responsable de la révision du plan : _____

